

DESU SUIVI GYNECOLOGIQUE DE PREVENTION ET CONSULTATION DE CONTRACEPTION

Code CPF :

ECOLE DE MAIEUTIQUE



Faculté des sciences
médicales et paramédicales
Aix-Marseille Université



Unité Mixte de
Formation Continue
en Santé
Aix-Marseille Université

DUREE

4 MODULES DE 4 JOURS

DATE(S)

Module 1 : 2 au 5 novembre 2020

Module 2 : 11 au 14 janvier 2021

Module 3 : 15 au 18 mars 2021

Module 4 : 17 au 20 mai 2021

HORAIRES : 9H-18H

LIEU

Aix-Marseille Université
Ecole de Maïeutique Campus Nord

COUT/TARIF

1569 € Net de taxe

Établissement non soumis à la TVA.

ORGANISATION : 4 à 30 pers. Maximum

PRE-REQUIS ET MODALITES D'ENTREE

EN FORMATION : L'inscription est autorisée après examen du dossier par l'équipe pédagogique (CV et lettre de motivation).

SUIVI ET EVALUATION :

Portfolio, validation des stages et examen écrit.

SANCTION DE LA FORMATION

Diplôme d'études supérieures d'université (DESU) reconnu par le CNOF

Supports et matériel pédagogiques :

Présentation PowerPoint, mannequin de simulation pour pose de DIU, d'implant contraceptif. Mannequin de simulation pour examen clinique...

Techniques et encadrement pédagogiques :

Cours magistraux, TP, cas cliniques, jeux de rôles, port folio. Tutorat à distance ou sous forme présentiel lors de RDV (à choisir par chaque couple tuteur/apprenant). Correction portfolio, discussion à propos du retour d'expérience et réajustement des pratiques à chaque module. Ateliers avec pratique réajustée. Analyse des pratiques professionnelles.

La loi HPST du 21 juillet 2009 autorise les sages-femmes à « réaliser les consultations de contraception et de suivi gynécologique de prévention » et la loi Santé 2016 les autorise à la réalisation d'IVG médicamenteuses. Ce DESU propose une formation théorique et pratique, adaptée à ces professionnels, de façon à ce que ces nouvelles compétences puissent respecter les recommandations en vigueur.

Objectifs :

Réaliser le suivi gynécologique de prévention de la femme et les consultations de contraception.

Public concerné : titulaires d'un diplôme français de sage-femme ou étrangers titulaires d'un diplôme équivalent. Candidats jugés aptes à suivre l'enseignement par les enseignants responsables.

Organisation/Nombre de participants : de 4 à 30 maximum

Particularités du programme :

24 heures de stage minimum réalisées sur le lieu de l'exercice professionnel et/ou autre (sur proposition).

Intervenants :

Sages-femmes, gynécologues obstétriciens, sociologue, pédopsychiatres...

Contenu du programme : cf page 2

Responsable de la formation

Cécile NINA Sage-femme enseignante référente en formation initiale de 2ème cycle pour l'enseignement de la gynécologie, de la santé génésique et de la sexologie.

Renseignements et inscriptions

EU3m-fc@univ-amu.fr

Téléphone : 04 91 69 88 98

Taux de satisfaction : 100%

(2018-2019)

Taux de réussite : 100% (2018-2019)

Taux d'insertion : non concerné

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention

Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap

PROGRAMME

MODULE 1. Suivi gynécologique de prévention

- Réaliser un entretien en écoute active et recueillir les informations adaptées à l'identification des situations et des motifs de consultation.
- Faire un examen clinique gynécologique complet : dépistage et prise en charge.
- Réaliser et interpréter un frottis cervico-vaginal.
- Interpréter les résultats des examens para cliniques en gynécologie.
- Planifier le suivi gynécologique de prévention et orienter les patientes au sein du réseau.
- Utiliser les prescriptions autorisées.
- Identifier et prendre en charge les situations particulières.
- Informer sur les prises en charge des cancers génitaux et mammaires.

MODULE 2. Contraception

- Prescrire les différents moyens contraceptifs et expliquer leurs indications, contre-indications, avantages et inconvénients, utilisation.
- Prescrire et/ou orienter une contraception adaptée en fonction de situations particulières.
- Expliquer la conduite à tenir en cas d'oubli de contraception et/ou de conduite à risque.
- Réaliser la pose d'un dispositif intra-utérin, implant, diaphragme, préservatif féminin.
- Réaliser la surveillance appropriée à chaque contraceptif.
- Effectuer un entretien selon la technique BERCER.
- Proposer la méthode contraceptive la plus adaptée.
- Mettre en place et coordonner un réseau d'aide personnalisée si besoins (ATCD médicaux, situations particulières).

MODULE 3. Sexualité

- Réaliser une IVG médicamenteuse.
- Identifier et prendre à charge des situations particulières : IST, mutilations génitales féminines, troubles sexuels...
- Réaliser un entretien identifiant les déterminants psycho-sociaux, religieux, culturels et économiques.
- Dépister et diagnostiquer les violences à caractère sexuel.
- Coordonner la continuité de soins et l'orientation vers le réseau multidisciplinaire adapté.

MODULE 4. Pratiques professionnelles

- Prendre en charges les patientes dans le respect des règles législatives.
- Annoncer un résultat pathologique de manière adaptée.
- Dépister et diagnostiquer des pathologies pelvi-périnéales.
- Prendre en charge des situations particulières en suivi gynécologique de prévention et consultation contraception.